

LE NOUVEAU CODE DE DROIT CANON



EST le 19 mai 1918 que le nouveau Code de droit canon sera en vigueur, nous voulons dire que ses prescriptions deviendront obligatoires. La Constitution *Providentissima mater*, de Notre Saint-Père Benoît XV, qui a paru dans les *Acta* du Saint-Siège le 29 juin et se trouve être la promulgation officielle de notre nouveau droit ecclésiastique, porte la date du jour de la dernière Pentecôte—27 mai 1917, et annonce que la nouvelle législation viendra en force le jour de la Pentecôte prochaine également, c'est-à-dire le 19 mai 1918. Elle est adressée à tous les patriarches, archevêques et évêques du monde et, en plus, ce qui est bien spécial et significatif, aux maîtres et aux élèves des universités et des séminaires. Comme toutes les Constitutions apostoliques, elle est contresignée par le cardinal secrétaire d'Etat, l'éminentissime Gasparri, et par le cardinal chancelier de l'Eglise, l'éminentissime Caggiano.

Le jour même — 29 juin — où elle paraissait, cette si importante Constitution, avait lieu, au Vatican, la cérémonie de la présentation du nouveau Code au Souverain Pontife par le cardinal Gasparri, président de la Commission cardinalice de la codification. La *Croix* de Paris (3 juillet 1917) nous donne le compte rendu de cette imposante cérémonie.

La salle du Consistoire offrait ce matin — écrit son correspondant romain, à la date du 29 juin — un spectacle qui eût tenté un peintre d'histoire. Les cardinaux, en manteau de cérémonie rouge ou violet, debout dans la partie supérieure de la salle, dévisaient entre eux en attendant le pape. Les consultants de la Commission du droit canon avaient pris place sur des chaises le long du mur ou sur les banquettes qui fermaient le *recinto*. Les évêques et prélats invités affluaient peu à peu dans le reste de la salle. Nous remarquons que, pour la circonstance, on a remplacé le trône monumental de la salle du Consistoire par un trône orné de tapisseries, qui représentent le Christ donnant à saint Pierre le pouvoir des clés.

A. B., c. s. c.